

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

- SEANCE DU 23 JUIN 2011 -

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme GAILLARD, Mme GOMEZ-VIDAL, M. GRANDJEAT, Mme GUILHAMON, M. REVAUGER, M. AMELOT, M. LAURAND, Mme BOISSON-GABARRON, M. PRUD'HOMME. Mme CHOUKRI, M. SELVA, Mlle FOUSSETTE, Mlle LAVIGNE, M. MARTY.

Etaient représentées : Mme FROMENTIN, M. PERNOT, Mme CAMARADE, M. GILLE-BELOVA.

Le quorum étant atteint, M. BAUDRY ouvre la séance à 14 H 15 et aborde l'ordre du jour.

M. RAMBAUD excuse le président BRUN retenu à la CPU à Paris.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU C.S. DU 28 AVRIL ET DU 26 MAI 2011

Mme CHOUKRI fait remarquer que son nom s'écrit avec un i et non avec un Y.

Mme BOISSON-GABARRON demande que son nom soit porté sur la liste des présents sur le procès-verbal du 28 avril.

Mme GAILLARD regrette que les procès-verbaux des Conseils Scientifiques restreints ne soient pas diffusés. Pour l'UFR Humanités, elle aurait voulu connaître la liste des professeurs invités.

M. BAUDRY répond qu'il n'y a pas de PV des Conseils Scientifiques restreints, mais un relevé de décisions.

Mme GAILLARD voudrait que l'information soit mieux diffusée.

M. BAUDRY propose de passer au vote du procès-verbal du 28 avril :

| | |
|----------------------|----|
| Ne se prononce pas : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 19 |

M. BAUDRY propose de passer au vote du procès-verbal du 26 mai.

Ne se prononce pas : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 19

⇒ **Les procès-verbaux des Conseils Scientifiques des 28 avril 2011 et 26 mai 2011 sont adoptés.**

II – ADOPTION DE LA LISTE DES PERSONNALITES EXTERIEURES DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE.

M. BAUDRY propose la liste des personnalités extérieures du conseil de l'Ecole Doctorale.

➤ **Représentants issus du monde industriel et du secteur socio-économique.**

- Un représentant du Conseil Régional.
- Un représentant de l'Agence d'Urbanisme.
- Un représentant de France 3.
- Un représentant des Archives Départementales.

➤ **Représentants enseignants-chercheurs ou chercheurs issus d'autres structures.**

- Le vice-président du CS de l'université Bordeaux IV
- Un représentant de l'Institut Cervantès
- Un représentant de l'Institut Goethe
- Une représentante du CNRS adjointe au Délégué Régional.

M. LAURAND dit qu'il faut un représentant pour le journalisme qui représente un champ disciplinaire important dans ce domaine.

M. REVAUGER propose plutôt qu'un représentant du Conseil Régional un membre du Conseil Economique Régional.

Mme GUILHAMON est favorable à cette proposition.

M. BAUDRY attire l'attention des membres du CS sur le fait que le Conseil Régional finance des thèses.

Il propose de passer au vote :

Ne se prononce pas : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 19

⇒ **Le Conseil Scientifique adopte la liste des personnalités extérieures du Conseil de l'Ecole Doctorale.**



III – PERSONNELS BIATOS MEMBRES DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE.

M. BAUDRY dit que le Conseil Scientifique se prononcera quand les organisations syndicales des BIATOS auront désignées un représentant.

IV – DEMANDES DE DEROGATIONS POUR LA PROLONGATIONS DES CONTRATS DOCTORAUX.

M. BAUDRY donne la liste des doctorants qui demandent une dérogation pour prolonger leur contrat.

M. SABOYA pose la question des étudiants en thèses qui sont encadrés par des Maîtres de Conférences HDR. Deux de ses étudiants sont proches de la soutenance et il refuse de signer leur dérogation car il ne peut bénéficier de l'éméritat qui lui permettrait de continuer à les encadrer.

M. LAURAND se dit choqué par le fait qu'un Maître de Conférences HDR ne puisse bénéficier de l'éméritat mais également par ce refus..

M. SABOYA répond qu'il s'agit de poser le problème sur le plan administratif. Il souligne que cela pose le problème du choix du directeur de thèse, le changement de directeur est préjudiciable à l'étudiant

M. LAURAND s'interroge sur le rôle du CS dans cette affaire.

M. GRANDJEAT comprend le problème de Monsieur SABOYA mais demande qu'elle est la marge de manœuvre dont le Conseil Scientifique dispose.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que les Maîtres de Conférences HDR devraient pouvoir accéder à l'éméritat.

M. LAURAND rappelle que l'attribution de l'éméritat n'est pas automatique.

M. BAUDRY dit que les textes n'autorisent pas un Maître de Conférences HDR à bénéficier de l'éméritat mais qu'il peut poser la question au Ministère. Un Maître de conférences non HDR peut être reconnu pour une thèse spécifique et comme co-directeur. Il prend note du soutien de CS à M. SABOYA.

M. GRANDJEAT ajoute qu'il peut être mandaté par un vote du CS.

V- EXAMEN DES PROJETS DES PROGRAMMES BLANCS.

M. BAUDRY présente les cinq projets scientifiques d'établissement :

L'actualisation du projet des lumières. Monsieur Tristan COIGNARD de SPH qui regroupe plusieurs personnes de SPH, et qui implique les universités de Nantes et de Francfort. La Commission de la recherche a émis un avis favorable pour le colloque prévu en octobre à hauteur de 2 289 euros. Il souligne l'investissement financier important de SPH



dans ce projet. Il précise que la Commission de la Recherche a demandé que le financement de la revue fasse l'objet d'une demande ultérieure.

M. LAURAND dit que c'est un excellent projet qui s'inscrit pleinement dans le cadre de SPH. Il se dit surpris par la proposition de la Commission de la Recherche. Il regrette que l'on en revienne, dans les faits, à l'ancien BQR.

M. GRANDJEAT pense également que l'on revient à un fonctionnement de type BQR.

M. GOMEZ-VIDAL pense qu'il faudrait discuter de la répartition des sommes de la recherche en termes de politique de la recherche.

M. BAUDRY répond que l'on pourra en débattre au CS de juillet.

M. REVAUGER demande pourquoi la décision de la publication est remise à plus tard.

Mme GUILHAMON trouve un peu gênant de mettre la publication à part.

M. AMELOT répond qu'en termes de visibilité les revues sont supérieures.

M. BAUDRY propose de passer au vote :

| | |
|----------------------|----|
| Ne se prononce pas : | 2 |
| Abstention : | 1 |
| Contre : | 1 |
| Pour : | 15 |

⇒ Le Conseil Scientifique émet un avis favorable au projet « L'actualisation du projet des lumières » de Monsieur Tristan COIGNARD de SPH pour 2 289 euros.

Les méthodes visuelles en action de Monsieur Alain BOULDOIRES du MICA. La Commission de la Recherche a émis un avis défavorable car elle considère que les PSE n'ont pas vocation à financer l'acquisition de matériel audio-visuel et qu'il faut s'adresser à la cellule audiovisuelle de l'université.

M. LAURAND demande quelles sont les possibilités de financement de matériel.

M. AMELOT répond que le cas s'est déjà présenté et qu'il faut travailler avec les ressources de l'établissement.

M. BAUDRY propose de passer au vote :

| | |
|----------------------|----|
| Ne se prononce pas : | 2 |
| Abstention : | 1 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 16 |

⇒ Le Conseil Scientifique émet un avis défavorable au projet « Les méthodes visuelles en action » de Monsieur Alain BOULDOIRES du MICA.

Les acteurs de la valorisation des vignobles et des vins dits de qualité de Mme Hélène VELASCO-GRACIET d'ADES. Après avoir demandé des informations complémentaires suite à une première soumission, la Commission de la Recherche estime



ne pas avoir les éléments nécessaires pour émettre un avis sur ce projet compte tenu du manque de clarté dans les informations apportées par le porteur du projet (modalités de cofinancement du projet, précisions concernant les dépenses). Sous réserve d'être en mesure d'apporter les informations attendues, la Commission de la Recherche propose au porteur de représenter son projet.

Mme GUILHAMON dit qu'il faudrait limiter les possibilités de présenter un projet plusieurs fois.

M. BAUDRY propose de passer au vote :

| | |
|----------------------|----|
| Ne se prononce pas : | 2 |
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 3 |
| Pour : | 14 |

➤ **Le Conseil Scientifique émet un avis défavorable au projet « Les acteurs de la valorisation des vignobles et des vins dits de qualité de Madame Hélène VELASCO-GRACIET d'ADES.**

Arts de rue : des savoirs, des lieux et des corps outsider de Mme Djemilla ZENEIDI-HENRI chercheur à ADES. La Commission de la Recherche considère que les porteurs de projet ont pris en considération les remarques émises précédemment (problématique recentrée et complémentarité des approches) pour la reformulation de leur projet. En conséquence elle émet un avis favorable pour un soutien financier à hauteur de 2500 euros sur les 3230 demandés, considérant que les partenaires doivent être aussi impliqués financièrement dans ce projet.

M. LAURAND dit que l'on revient à des logiques de BQR en plus compliqué. Il s'agit d'un projet qui tient à des coopérations de chercheurs et non de centres de recherche.

M. GRANDJEAT ajoute que l'on est en train de régresser. Il se dit surpris et demande pourquoi présenter ce projet en programme blanc alors qu'il fait partie des axes prioritaires.

M. BAUDRY répond que il y a une différence entre un programme blanc qui dure douze mois et un axe prioritaire qui peut s'étaler sur 30 mois.

M. AMELOT dit que ce projet comporte l'enjeu d'une ANR portée par Bordeaux 3.

Mme CHOUKRI demande le montant des dépenses effectuées dans le cadre des PSE.

M. BAUDRY répond qu'au CS de juillet un bilan de ces dépenses sera présenté.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que c'est un beau projet. Elle demande combien ADES investit.

M. BAUDRY répond 800 euros.

M. BAUDRY propose de passer au vote pour un financement de la somme demandée en totalité. :

| | |
|----------------------|---|
| Ne se prononce pas : | 3 |
| Abstention : | 0 |

Contre : 0
Pour : 16

⇒ **Le Conseil Scientifique émet un avis favorable au projet « Arts de rue : des savoirs, des lieux et corps outsider » de Madame Djemilla ZENEIDI-HENRI chercheur à ADES. La Commission de la Recherche pour un soutien financier à hauteur de 3 230 euros.**

Les industries des campagnes dans l'Europe médiévale et moderne de Madame Sandrine LAVAUD d'AUSONIUS. La Commission de la Recherche émet un avis favorable à hauteur de 1 525 € correspondant au soutien financier habituel accordé par Bordeaux 3 à cette manifestation, considérant que l'Université n'a pas vocation à combler le déficit récurrent d'une manifestation à laquelle l'UMR souhaite participer. Elle encourage vivement les membres de Bordeaux 3 impliqués dans son organisation à faire valoir la nécessité de dimensionner cet événement en fonction des ressources susceptibles d'être mobilisées.

Mme GUILHAMON dit que ceux qui organisent cette manifestation sollicitent beaucoup de partenaires. Elle regrette que l'intégralité de la somme demandée ne soit pas accordée.

M. AMELOT dit que l'on aboutit à des financements récurrents.

M. BAUDRY propose de passer au vote pour accorder l'intégralité de la somme demandée, soit 2 000 euros. :

Ne se prononce pas : 2
Abstention : 3
Contre : 0
Pour : 14

⇒ **Le Conseil Scientifique émet un avis favorable au projet « Les industries des campagnes dans l'Europe médiévale et moderne » de Madame Sandrine LAVAUD d'AUSONIUS à hauteur de 2 000 €.**

VI-VALIDATION DES REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS AU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE.

M. BAUDRY donne la liste des représentants des 12 circonscriptions (unités de recherche) au Conseil de l'Ecole Doctorale :

- Pour ADES Monsieur Maurice GOZE
- Pour AMERIBER Madame Elvire GOMEZ-VIDAL
- Pour AUSONIUS Madame Valérie FROMENTIN
- Pour CEMMC Monsieur Michel FIGEAC
- Pour CLARE Madame Nicole PELLETIER
- Pour CLIMAS Madame Nathalie JAECK
- Pour EEE Monsieur Jean-Paul REVAUGER
- Pour Histoire de l'Art Monsieur Pascal BERTRAND
- Pour IRAMAT Monsieur Pierre GUIBERT
- Pour MICA Madame Valérie CARAYOL
- Pour SPH Monsieur Jean MONDOT
- Pour TELEM Madame Martine JOB

M. GRANDJEAT demande si une procédure institutionnelle a été établie pour valider la liste des enseignants chercheurs représentants les unités de recherche au conseil de l'Ecole Doctorale.

M. BAUDRY répond qu'il n'y a pas de procédure définie et aucun texte sur lequel s'appuyer.

Mme BOISSON-GABARON dit qu'il faudrait le mettre noir sur blanc dans le statut des équipes.

Mme GAILLARD demande si toutes les équipes sont représentées.

M. BAUDRY répond que les textes prévoient 12 circonscriptions alors qu'il y a 15 unités de recherche. Il précise que les équipes qui n'ont pas de représentants statutaires (Géo-ressources et environnement, CLLE et IKER) peuvent participer aux réunions du Conseil de l'Ecole Doctorale avec un représentant de leur équipe siégeant en tant qu'invité.

M. LAURAND demande si la personne désignée peut être remplacée.

M. BAUDRY répond que cela est possible.

M. BAUDRY propose de passer au vote :

| | |
|----------------------|----|
| Ne se prononce pas : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 19 |

⇒ **Le conseil scientifique approuve la liste des représentants des enseignants chercheurs au conseil de l'Ecole Doctorale.**

VII - PROJET DE DELIBERATION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE L'UNIVERSITE A LA RECHERCHE DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS RATTACHES A DES EQUIPES DE RECHERCHE EXTERIEURES A L'ETABLISSEMENT ET AUX MODALITES D'ACCUEIL AU SEIN DES EQUIPES DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITE D'ENSEIGNANTS CHERCHEURS EXTERIEURS.

M. BAUDRY dit que la participation de nos enseignants-chercheurs rattachés à des équipes extérieures à l'établissement et les modalités d'accueil des enseignants-chercheurs extérieurs doivent être définies par des conventions. Le CS doit se prononcer sur les modalités.

Mme GAILLARD dit que la convention avec l'IEP est claire, mais qu'il reste le problème des cas informels. Elle demande la description du processus financier et son évaluation.

M. RAMBAUD répond que c'est une démarche qui est en train de se développer et que toutes les universités sont confrontés à cette problématique. L'enjeu financier déterminant est celui des enseignants-chercheurs produisant. 60 % de la DGF de l'établissement est directement issu de la performance de l'activité de recherche de l'établissement. Un enseignant chercheur produisant rapporte : dans une équipe classée A+ ⇒ 16 000 euros, A ⇒ 12 000 euros, B ⇒ 8 000 euros, C ⇒ 4 000 euros. En matière

d'échange de personnels, le solde migratoire est équilibré. Nous avons 35 enseignants-chercheurs à l'extérieur compensés par le même nombre qui viennent chez nous. Le problème c'est qu'ils sont peu ou pas identifiés. Il faudrait formaliser ces échanges avec les autres établissements dans le cadre d'une convention nationale.

M. AMELOT demande comment sont pris en compte les enseignants chercheurs d'autres établissements qui font partie de nos équipes.

M. BAUDRY dit qu'il faudrait solliciter les universités concernées sur les mêmes bases.

Mme BOISSON-GABARON demande qu'elle est la répartition du montant des crédits.

M. RAMBAUD répond que le financement est conditionné à l'activité de recherche.

M. GRANDJEAT craint que l'on ne puisse mettre en place une régulation nationale. Il dit que si l'on accueille un Enseignant Chercheur extérieur on devrait recevoir une dotation.

M. BAUDRY répond que le ministère préconise en effet de conventionner.

M. RAMBAUD dit que ces ressources sont dédiées aux budgets des équipes d'accueil. Les bénéficiaires du conventionnement seront transférés aux équipes.

M. SELVA demande qui prend en charge les Enseignants-Chercheurs de Bordeaux 3 qui vont dans une autre université et qui ne sont pas produisant.

M. RAMBAUD répond que dans ce cas Bordeaux 3 ne paye rien.

Mme BOISSON-GABARON dit que si c'est l'établissement qui paye cela ne pénalisera pas l'équipe.

M. LAURAND ajoute que si des universités favorisent l'ouverture en jouant le jeu de l'attractivité, ce ne sera pas anodin sur le budget des équipes.

M. RAMBAUD dit que ce modèle donne un équilibre, mais qu'il y a le risque de non réciprocité.

M. LAURAND pense qu'il y a un risque que l'on perde nos bons enseignants chercheurs.

M. AMELOT dit qu'il est indispensable d'avoir la vision la plus précise de la situation actuelle.

M. RAMBAUD donne l'exemple de l'IPB qui gère très bien le problème car tous ses enseignants-chercheurs cherchent ailleurs.

Mme GAILLARD dit qu'à TELEM il y a beaucoup de produisant de l'IUFM. On constate une déperdition de cinq enseignants-chercheurs qui ont rejoint de meilleures équipes dans des universités parisiennes.

M. BAUDRY répond qu'il faudra mener une réflexion sur ce sujet dans le cadre d'un autre CS en ayant en main toutes les informations nécessaires.

M. LAURAND dit que ce serait une belle opportunité pour faire venir des chercheurs à Bordeaux 3.

M. AMELOT demande s'il y a eu un bilan entre l'IEP et Bordeaux 3 en matière d'équipes de recherche.

M. GRANDJEAT dit que certains enseignants-chercheurs que nous récupérons viennent de petites structures et craint qu'on les accepte sans convention.

M. REVAUGER se montre prudent face à cette logique néolibérale. Avec ce genre de politique on risque de se faire piéger par un système. Il faudrait réfléchir à nos rapports avec les autres universités du site.

Mme GOMEZ-VIDAL dit qu'il faudrait consacrer un débat particulier à ce sujet et mesurer au cas par cas.

M. LAURAND se demande comment faire autrement. Il craint que les petites universités laissent partir leurs chercheurs.

Mme CHOUKRI propose de rajouter les chercheurs produisant qui ne sont pas Enseignants-Chercheurs.

M. BAUDRY répond que les chercheurs sont comptés.

M. LAURAND dit que les docteurs qui sont chercheurs associés ne sont pas comptabilisés.

VIII - PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'IEP ET BORDEAUX 3 SUR LES ETUDES AFRICAINES.

M. BAUDRY présente la convention qui a pour objet d'institutionnaliser le partenariat entre l'Université Michel de Montaigne et Sciences Po Bordeaux concernant l'Unité mixte de recherche « Les Afriques dans le monde », le LAM qui a succédé au CEAN. Cette convention qui concerne les étudiants, en majorité des géographes, doit permettre de régler le problème du financement de leur jury de thèse en les rattachant à l'Ecole Doctorale de Bordeaux 3. Le dépassement des frais de jury, (800 euros pour les thèses, 1 200 euros pour les thèses en cotutelle et les HDR) sera pris en charge par le LAM. Le LAM prendra également en charge les frais afférents aux repas de thèses. Par ailleurs, cette convention prévoit pour chaque enseignant-chercheur produisant de Bordeaux 3 intégré au groupe LAM Humanités un montant forfaitaire versé au LAM, et la possibilité de déposer des projets dans le cadre des PSE dans la rubrique des axes prioritaires.

Mme TIFFON dit qu'il y a urgence et que c'est le devenir des doctorants qui est en jeu.

Mme BOISSON-GABARON dit que cette convention pourrait se limiter au rattachement des doctorants à notre université et que l'aspect financier pourrait être discuté ultérieurement.

M. LAURAND dit qu'il paraîtrait exotique de prendre une décision pour une équipe et pas pour l'ensemble des situations.

M. GRANDJEAT pense que si l'on accepte de financer les producteurs qui partent, il faudrait que l'IEP accepte de financer ceux qui arrivent dans nos équipes.

M. PRUD'HOMME demande combien d'Enseignants-Chercheurs et de doctorants sont concernés.

M. BAUDRY répond que cela concerne 4 Enseignants-Chercheurs et 19 doctorants.

M. REVAUGER dit qu'il y a le principe général et le cas particulier du LAM. Il faut régler le problème et déterminer quel établissement va être crédité. Quid des contrats doctoraux. On ne peut pas en rester au niveau des principes. Le LAM « humanités » pourrait être considéré comme une équipe de Bordeaux 3 représenté au conseil de l'Equipe Doctorale.

M. BAUDRY répond qu'elle ne pourrait qu'être invitée car il y a douze circonscriptions seulement.

M. SELVA dit que l'on pourrait rajouter dans les personnalités extérieures de l'Ecole Doctorale un représentant de l'IEP.

M. BAUDRY propose de passer au vote en distinguant deux aspects. Il propose de voter en premier lieu sur ce qui concerne les doctorants.

| | |
|----------------------|----|
| Ne se prononce pas : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 19 |

⇒ Le conseil scientifique approuve la décision relative à la contribution de l'université Bordeaux 3 concernant la soutenance des thèses des doctorants du LAM.

M. BAUDRY propose de passer à un second vote sur l'aspect financier concernant les enseignants-chercheurs :

| | |
|----------------------|----|
| Ne se prononce pas : | 2 |
| Abstention : | 2 |
| Contre : | 12 |
| Pour : | 3 |

⇒ Le conseil scientifique rejette l'aspect financier de la convention concernant les enseignants-chercheurs pouvant déposer des demandes de soutien dans le cadre des projets scientifiques d'établissement.

VI - QUESTIONS DIVERSES

M. BAUDRY se fait l'écho de l'étonnement de M. CHEVAL et de Mme BART, qu'il a rencontrés récemment, du refus du Conseil Scientifique de financer le colloque consacré à André-Jean TUDESQ. M. CHEVAL et Mme BART considèrent qu'André-Jean TUDESQ fait partie des grandes figures de notre établissement et qu'il serait curieux que seule Bordeaux 3 ne participe pas financièrement à un colloque de dimension internationale. Il rappelle la très grande notoriété d'André-Jean TUDESQ notamment pour ses travaux sur les médias africains et la dimension interdisciplinaire des recherches de ce Professeur. Mais, il leur a rappelé les remarques du Conseil Scientifique qui a jugé qu'il s'agissait plus d'un événement commémoratif que d'un colloque ayant véritablement un enjeu prospectif de recherche. Mme BART et M. CHEVAL envisageraient de représenter leur demande si un

signe favorable du Conseil Scientifique leur était adressé en ce sens. Il leur a alors précisé que la présentation de ce projet devrait être modifiée.

M. GRANDJEAT pense qu'il faut respecter la procédure.

M. REVAUGER dit que cela pose une nouvelle fois le problème du renouvellement de la présentation d'un même projet.

M. AMELOT demande si le Conseil Scientifique doit tenir compte de l'avis de la commission de la recherche ou pas

M. GRANDJEAT dit que la règle devrait être énoncée de façon claire.

Mme GAILLARD dit qu'il ne s'agit pas de représenter un dossier une nouvelle fois mais de le modifier.

Mme GUILHAMON ajoute que la représentation de ce projet n'aura de sens que dans ce cas-là.

M. BAUDRY dit qu'il y aura un CS restreint le 30 juin et un CS plénier le 7 juillet avec à l'ordre du jour l'examen de programmes blancs et des axes prioritaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 H 15

Le Président,



Patrice BRUN